



DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'ANNÉE 2021

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Joliette, que :

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette du 12 avril 2022 à 16 h 30, ayant lieu à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, située au 850, rue Principale, le rapport financier et le rapport de l'auditeur préparés pour l'année 2021 en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) seront déposés.

Cet avis est donné conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* précité.

Donné à Joliette, le 23 mars 2022.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Fortier', is written over a horizontal line.

Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés, le 23^e jour de mars 2022 entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour de mars 2022.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Fortier', is written over a horizontal line.
Signature